

# DÉLIBÉRATION N° SIE\_2024\_0019

## DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 09 / 12 / 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le Conseil Syndical du S.I.E de la Mercantine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Président, Michel BLASER.

Date de convocation : 28 / 11 / 2024

Nombre de Membres	Présents	Excusé(s)	Absent(s)	Pouvoir(s)
4	4			
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention(s)	
	4			

**Étaient présents :** M. Michel BLASER, M. Marcel RENAUD, M. Régis LACROIX, Mme Catherine FORESTIER,

**Procurations :**

**Étai(en)t Absent(s) / Excusé(s) :** M. Julien BUFFAUT, M. Romain VOLATIER

**À été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :** M. Marcel RENAUD

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 039-253900302-20241209-SIE\_2024\_0019-DE



### OBJET : REVALORISATION DES TARIFS DE L'EAU AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Dans la cadre de sa compétence eau potable, le SIE de la Mercantine met en œuvre la réalisation du schéma directeur sur son territoire, assure la gestion des équipements de distribution d'eau potable et veille à répondre à l'accueil de nouvelle population. Les objectifs étant de sécuriser l'alimentation en eau potable, de privilégier et pérenniser les installations en assurant un développement cohérent du territoire.

Aussi, afin de maintenir le niveau de service actuel et de permettre au SIE de la Mercantine de réaliser l'ensemble des investissements nécessaires à sa mission, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que l'assemblée vote les tarifs des services, il est proposé que le Conseil Syndical valide les tarifs pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le Conseil Syndical DÉCIDE de fixer les tarifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 comme suit :


TARIFS EAU POTABLE APPLICABLES AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2025	TARIFS 2024	TARIFS 2025
<b>PART FIXE ( € TTC / an )</b>		
Abonnement Eau	50.00 €	51.00 €
Abonnement supplémentaire (camping, gîtes, logement) / emplacement, gîtes, logement	16.70 €	17.00 €
Abonnement Supplémentaire « Anneau du Port » / emplacement	7.30 €	7.40 €
Abonnement Compteur Supplémentaire	25.00 €	25.50 €
Abonnement Compteur Pâturage Exploitant	25.00 €	25.50 €
Abonnement Compteur Pâturage Non-Exploitant	50.00 €	51.00 €
Plage : Part fixe Eau	125.00 €	127.50 €
<b>PART PROPORTIONNELLE ( € TTC / m<sup>3</sup> )</b>		
Eau (consommation)	1.28 € / m <sup>3</sup>	1.30 €
Vente en Gros	3.70 € / m <sup>3</sup>	3.80 €
Commune de CRENANS	TARIF SOGEDO	
<b>SERVICES</b>		
Compteur (échange en cas de détérioration par l'abonné)	96.00 €	Inchangé
Vente en Gros	35.00 €	Inchangé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président, Michel BLASER




Siège social : Mairie - Siret : 25390030200014  
230, Route du Pont de la Pyle - 39260 MAISOD  
03.84.42.32.46 siemercantine@maisod.fr